

Caen, le 12 juin 2018

Monsieur le directeur académique
2, place de l'Europe
BP 90036
14208 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR CEDEX

Monsieur le directeur académique,

Après l'annonce des changements occasionnés par le PPCR, les élus du SE-UNSA n'ont eu de cesse de rassurer les collègues sur les nouveaux enjeux de cette évaluation. L'amélioration des ratios de personnels pouvant accéder à la hors classe fut l'un des points essentiels de la présentation.

L'incertitude planait quant à la manière d'établir un barème réunissant dans un même fonctionnement les collègues ayant rencontré les IEN lors d'un rendez-vous de carrière et les collègues dont l'échelon ne permettait plus cette évaluation.

Les enseignants concernés par l'examen de passage à la hors classe ont récemment découvert l'avis émis par leur Inspecteur de l'Education Nationale. Celui-ci a souvent été mal compris. Sans doute parce qu'aucune règle n'a expliqué aux collègues les modalités retenues pour juger de leur valeur professionnelle. Aucun texte n'a explicité les critères les plus importants. Ainsi, comment a été décidé l'attribution des avis « excellent » ?

Il nous semble que les enjeux du PPCR résident dans la confiance et l'équité. Or, les professeurs ont découvert qu'à profil équivalent (note, ancienneté, échelon) leur avis pouvait différer de beaucoup.

Les situations de plusieurs collègues mériteraient un examen approfondi : absence d'inspection depuis plusieurs années, changement d'échelon sans réévaluation de la note, changement de circonscription...

Nous espérons que vous réexaminerez les dossiers des collègues qui vous en feront la demande et, plus généralement, que vous communiquerez en toute transparence à l'ensemble des collègues les critères motivant les avis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SE-Unsa du Calvados
Jérôme STALIN et Florent LUCAS